



Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

20 rue Vignon 75009 PARIS tel 01 47 42 80 13

courriel : secretariat@fgrfp.org

Paris, le 21 mars 2017

Monsieur SALINGUE Michel
Secrétaire général de la FGR-FP
à
(Monsieur Madame).....
.....

(Monsieur, Madame)

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), avec ses 40 000 adhérents, regroupe les retraités des Fonctions Publiques d'État, Hospitalière et des Collectivités locales. Elle souhaite attirer votre attention, à la fois, sur la situation des retraités dans leur ensemble et sur les questions particulières qui concernent les retraités de la fonction publique.

Contrairement à ce qu'avancent de nombreux médias, les titulaires de retraites de la Fonction publique, comme la très grande majorité des retraités, ne sont pas des « nantis ». La pension moyenne s'établit à 1 300€ et 8 % des retraités survivent sous le seuil de pauvreté.

Dans les années 1980 le niveau de vie des retraités rejoignait enfin celui des actifs. Depuis 2015 nos pensions, parce que leur évolution est alignée sur celle des prix, n'ont pas été revalorisées, décrochant de l'évolution des salaires. De 2003 à 2014 les pensions ont augmenté de 17,9 % pendant que le salaire moyen progressait de 24,8 % et le SMIC de 32,6 %. Cela aboutit inéluctablement à un appauvrissement généralisé des retraités par rapport au reste de la société.

Toutes les organisations syndicales de retraités revendiquent une évolution des pensions prenant en compte l'évolution des salaires.

Le Conseil d'Orientation des Retraites a récemment confirmé, qu'à qualification et carrière égales, les pensions du public et du privé sont équivalentes contrairement à ce que de multiples campagnes calomnieuses laissent entendre.

Les fonctionnaires retraités que nous sommes sont particulièrement attachés au statut de la Fonction Publique et à ses spécificités liées au principe de la carrière (calcul de la pension sur les 6 derniers mois, modalités spécifiques de la réversion). Dans la Fonction publique d'État ces spécificités se retrouvent dans le Code des pensions civiles et militaires qui fait de la pension une continuité du salaire versé par l'État. La mise

en place d'une caisse de retraite spécifique représenterait une remise en cause des fondements même du statut de la Fonction publique d'État.

Les retraités de la Fonction Publique, comme les autres, contribuent à la vie économique du pays en consommant, en s'investissant dans le milieu associatif et caritatif. Ils sont le lien intergénérationnel entre leurs parents âgés, leurs enfants et petits-enfants, épargnant ainsi à notre société un coût social encore plus élevé. Ils représentent en outre un potentiel de futurs emplois avec ceux que devrait générer la « silver économie ».

Le domaine de la santé n'est pas en reste avec la mise en place d'une médecine à deux vitesses, loin des objectifs qui ont fondé la Sécurité Sociale. Des médicaments toujours plus nombreux, peu ou mal remboursés, des restes à charge de plus en plus lourds, de plus en plus de dépassements d'honoraires avec un recours aux complémentaires santé dont les cotisations augmentent plus que les pensions, un accès aux soins toujours plus difficile devant les désertifications de certains territoires en terme de médecins généralistes mais aussi de spécialistes. Nos retraités sont et restent attachés à la généralisation du tiers payant qui facilite l'accès aux soins des plus démunis. Aujourd'hui, force est de constater que pour les soins de ville 50 % des dépenses restent à charge, allant même jusqu'à 70 % pour l'optique, les prothèses dentaires et audio.

L'accès aux soins pour tous et en tous lieux nécessite des mesures fortes et, en particulier, par la prise en charge des soins à 100 % par l'Assurance maladie.

Dans le prolongement de ces constats, on ne saurait passer sous silence le sort réservé aux personnes en perte d'autonomie. Certes la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement de décembre 2015 a constitué un premier pas dans la bonne direction mais tout le volet consacré à l'amélioration de l'accès aux établissements spécialisés pour les personnes très dépendantes a été sacrifié. Et par ailleurs le financement de la perte d'autonomie reste, en général, une charge difficilement supportable.

Cette prise en charge de la perte d'autonomie doit relever entièrement de la solidarité nationale au travers de la Sécurité Sociale.

Aujourd'hui les retraités sont 16 millions, d'ici moins de 30 ans ils représenteront un tiers des Français. Or, comme retraités ils n'ont pas droit à la parole. Il n'existe aucun lieu, aucun moment où les retraités, au travers de leurs organisations syndicales et associatives, peuvent dialoguer, faire valoir leurs revendications spécifiques, négocier l'évolution de leur pension.

Parce qu'ils sont de plus en plus nombreux, parce qu'ils ont des besoins spécifiques les retraités doivent être entendus.

(Madame, Monsieur), vous êtes candidat(e) à la magistrature suprême de notre pays. Par là même vous vous engagez à œuvrer au bien-être de notre nation, donc de toutes ses composantes.

Aussi apprécierions-nous que vous nous précisiez comment vous entendez répondre aux préoccupations qu'au nom de tous les retraités nous venons de vous exposer.

Nous ne manquerons pas, bien sûr, de communiquer la teneur de votre réponse à nos mandants.

Le Secrétaire général
Michel Salingue